



Appel à candidatures

Technicien.ne eau et assainissement - Cabanes pastorales (propriétés du Parc national des Cévennes) au sein du Service Développement Durable

Statut

Contrat à durée déterminée de catégorie B à pourvoir dès le mois de mars 2025 pour une durée de 6 mois.
Poste à temps complet.

Le Parc national des Cévennes

Territoire de moyenne montagne, le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant environ un tiers de sa surface. Il est réparti sur 121 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 113 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée une mosaïque de milieux.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant cet héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et en Réserve internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe.

Dans le Parc national des Cévennes, le pastoralisme a permis à des générations d'éleveurs d'assurer l'alimentation de leurs troupeaux tout en préservant et entretenant les paysages au premier rang desquels on trouve les paysages ouverts remarquables du territoire. L'élevage à caractère pastoral sur le territoire du Parc peut être sédentaire mais également transhumant. Sur le territoire du Parc, se sont au total 19 groupements pastoraux qui gardent et conduisent les troupeaux sur des estives (6500 ha). Soutenir le pastoralisme transhumant collectif est un enjeu majeur pour l'établissement, qui a donc dès les années 80 confectionné 12 cabanes/logements de bergers, qui sont mis à disposition des groupements pastoraux trois mois de l'année.

Force est de constater que certains réseaux d'eau et d'assainissements ne répondent plus aux besoins des usagers. Une remise en état, amélioration et/ou une sécurisation de ces réseaux est nécessaire.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services techniques : Connaissance et veille du territoire / Développement durable / Accueil et sensibilisation. Il est présent à Florac-Trois-Rivières avec son siège et sur 5 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Piémont cévenol / Vallées cévenoles.

Le poste de technicien.ne « eau et assainissement » est rattaché au service développement durable et sera supervisé par le chargé de mission eau et milieux aquatiques.

Le technicien.ne « eau et assainissement » est basé.e au siège de l'établissement, à Florac-Trois-Rivières (48) mais des déplacements sont à prévoir sur l'ensemble du territoire du Parc national.

Missions liées au poste

Dans le cadre de ses missions relatives aux cabanes pastorales, propriétés du Parc, l'agent.e sera chargé.e de :

- réaliser un état des lieux de l'alimentation en eau et de l'assainissement des cabanes pastorales réparties sur le territoire du Parc,
- proposer des réponses adaptées aux différentes situations/attentes, intégrant la préservation des patrimoines naturels et paysagers du territoire,
- réaliser un chiffrage financier des solutions proposées et accompagner au montage technique et financier des premiers projets prioritaires (répondre à des AAP, ..).

Ces missions pourront être amenées à évoluer en cours de contrat en fonction de l'avancée du travail mené. L'agent.e travaillera en étroite collaboration avec les différent.e.s référent.e.s techniques du service (technicien.ne.s agri-environnement, agent.e.s du pôle architecture- urbanisme et paysage, ...).

Il.elle pourra également être amené.e à travailler avec d'autres partenaires (référent eau du conseil scientifique, SATESE des départements ou encore SPANC et différents services des communautés de communes).

De nombreux déplacements sont à prévoir sur les massifs concernés : Vallées Cévenoles, Massif de l'Aigoual et du Mont Lozère.

Compétences et savoir-être

- compétences en assainissement et/ou en captage d'eau potable,
- connaissance de la réglementation relative à la loi sur l'eau,
- capacité d'écoute et de communication,
- goût du contact et aisance relationnelle,
- aptitude au travail en équipe,
- capacités rédactionnelles, sens de l'organisation ; esprit d'initiative, autonomie,
- maîtriser le dessin technique, les plans, ...

Diplômes, expérience et niveau de formation

- **niveau Bac +2, BTS GEMEAU ou autre,**
- permis B est obligatoire.

Modalités de dépôt des candidatures et de sélection

Les candidats adresseront une lettre de motivation et un curriculum vitae **pour le 6 janvier 2025 au plus tard, par courriel à : candidatures.pnc@cevennes-parcnational.fr**

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

Les candidats sélectionnés seront ensuite auditionnés vers le 20 janvier 2025.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

M. Yannick MANCHE, chargé de mission eau et milieux aquatiques

Tel : 06 70 07 36 74

Courriel : yannick.manche@cevennes-parcnational.fr

Ou

Mme Carine ESCULIER, cheffe du pôle agri-environnement & eau

Tel : 06 70 07 58 08

Courriel : carine.esculier@cevennes-parcnational.fr

Pour toute question administrative, s'adresser à sg.rh@cevennes-parcnational.fr